



## **Communiqué de presse**

Le collectif Vigilance et pesticides 16, réuni ce mercredi 22 mars, a examiné l'arrêté pris par le Maire de Ruelle le 17 mars, visant à protéger les habitants contre les pulvérisations de produits toxiques dans les champs avoisinant les lieux d'habitation.

Nous ne pouvons qu'approuver cet arrêté qui, bien que la distance de 50 mètres fixée ne puisse être une garantie suffisante en soi, est une première en Charente et qui va dans le bon sens en prenant en compte la santé des habitants. Nous saluons cette décision de Monsieur le Maire qui a simplement voulu appliquer un principe de précaution élémentaire.

La dangerosité de ces produits pour la santé, entre autres, ne se discute même plus, tant les nombreuses études scientifiques indépendantes et concordantes en font foi. La mobilisation de nombreux médecins, alertant sur les dangers de ces poisons et autres perturbateurs endocriniens, a aidé à la prise de conscience d'une partie croissante de la population. Aujourd'hui, ceux qui ne savent pas sont ceux qui ne veulent pas savoir.

Nous sommes persuadés qu'en Charente comme ailleurs d'autres maires suivront la même démarche. Le maire d'une commune n'a peut-être pas de compétence pour juger de l'utilisation des produits, comme le dit la FNSEA, mais il a en revanche le devoir de prendre des arrêtés propres à protéger la population si nécessaire, cela relève de sa responsabilité.

Nous ne nions pas les évolutions que cela peut entraîner. Mais n'est-il pas enfin grand temps de changer de pratiques agricoles avant que la situation ne devienne catastrophique et le scandale sanitaire éclatant ? Les solutions existent. Le rôle d'un syndicat, tel que nous le concevons, n'est-il pas d'anticiper les mutations inéluctables et d'aider les paysans à y faire face, en leur apportant les aides et les accompagnements indispensables, plutôt que de conforter ses adhérents dans des pratiques mortifères et de faire abroger les réglementations salutaires prises en faveur du bien commun ? L'avenir de nos territoires comme le maintien de la paix civile sont à ce prix.

Nous sommes conscients du fait que les seules mesures de protection des riverains ne résolvent que très partiellement les problèmes : pollution des eaux, de l'atmosphère sur de grandes zones, des sols et des aliments. Mais c'est une première étape indispensable. Et il est scandaleux d'affirmer que les terrains concernés sont voués à la non-production, car des solutions existent... D'ailleurs le président Alain Rousset n'a-t-il pas déclaré publiquement que notre région devait sortir des pesticides ?

Contacts : 05 45 31 07 65 ou 05 45 31 03 69

**Vigilance OGM et pesticides 16**  
courrier : 29 rue des grands champs 16400 Puymoyen  
vigilanceogm16@gmail.com